

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Nombre de
Membres**

en exercice : 108
présents : 74
votants : 75

OBJET :

Approbation du
Schéma de
COhérence
Territoriale (SCOT)
du Pays des
Combrailles.

L'an deux mille dix, le 10 septembre à 14h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Villossanges, sous la présidence de Monsieur Alain ESCURE.

Dates de convocation : 23/07/2010.

24 SEP. 2010

PRESENTS : Voir annexe.

Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2005 approuvant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles,
- Vu la délibération du 8 juillet 2005 précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation relative à l'élaboration du SCOT,
- Vu le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2006, retraçant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tenu en application de l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du 19 octobre 2007 approuvant le bilan de la concertation organisée tout au long de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles,
- Vu la délibération du 19 octobre 2007 portant l'arrêt du projet de SCOT du Pays des Combrailles,
- Vu l'arrêté n°1/2008 du 12 mars 2008 du Président du SMAD des Combrailles portant mise à l'enquête publique du projet arrêté de SCOT du Pays des Combrailles,
- Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 12 juin 2008 émettant un avis favorable au projet de SCOT soumis à enquête publique,
- Vu la délibération du 2 octobre 2009 approuvant le bilan de la concertation mis à jour, organisée tout au long de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles,
- Vu la délibération du 2 octobre 2009 portant le nouvel arrêt du projet de SCOT du Pays des Combrailles,
- Vu l'arrêté n°1/2010 du 2 février 2010 du Président du SMAD des Combrailles portant mise à l'enquête publique du nouveau projet arrêté de SCOT du Pays des Combrailles,
- Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 28 mai 2010 émettant un avis favorable au projet de SCOT soumis à enquête publique assorti de trois recommandations,

Avant d'appeler le Comité Syndical à voter pour approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles qui a été remis en annexe du dossier d'Assemblée Générale, le Président tient à rappeler ce qui s'est passé depuis son arrêt en octobre 2009.

Il indique ainsi, que le nouveau projet de SCOT qui a été arrêté par le Comité Syndical le 2 octobre 2009, a été soumis, comme prévu, pour avis, pendant 3 mois (fin 2009-début 2010) :

- aux personnes publiques associées et consultées,
- aux communes et communautés de communes du territoire,
- aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme,

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-
Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

.../...

- ainsi qu'au Préfet, à la commission spécialisée du Comité de Massif, à la Région et au Département, qui ont disposé de 3 mois pour se prononcer sur ce projet.

Cette phase de consultation s'est ensuite poursuivie au travers de l'enquête publique qui s'est déroulée du Lundi 1er mars au Vendredi 2 avril 2010. Comme la première fois, le commissaire enquêteur, Monsieur Alain GAUDET, a tenu des permanences dans les 12 bourgs centres, durant toute la durée de l'enquête. Contrairement à la première enquête publique de 2008, un nombre plus conséquent de remarques a été émis, portant notamment sur la réserve naturelle nationale, les carrières, les éoliennes, le CET de Montcel, et le Parc de l'Aize.

6 mails et 2 courriers ont ainsi été adressés au commissaire-enquêteur. Et concernant les registres :

- Celui de Pontaurmur a recueilli 1 remarque
- Celui de Pontgibaud a recueilli 4 remarques
- Celui de St Georges de Mons a recueilli 6 remarques
- Celui de Combronde a recueilli 22 remarques.

Pour analyser toutes ces remarques, le commissaire-enquêteur a pris un peu plus de temps que prévu, et a rendu son rapport fin mai : dans celui-ci il émet un avis favorable au projet de SCOT du Pays des Combrailles assorti de 3 recommandations concernant les projets d'Unités Touristiques Nouvelles, le phasage des pôles industriels, et le pôle d'activités de Manzat (cf Rapport complet en annexe).

Le Président explique qu'afin d'examiner les différentes remarques émises lors de la consultation des Personnes Publiques Associées, et de l'enquête publique, au vu du rapport et de l'avis du Commissaire-enquêteur, le Comité de Pilotage du SCOT s'est réuni le 8 juillet dernier à Manzat. Cette réunion a été très constructive, et a permis d'apporter les derniers amendements au projet afin que celui-ci puisse vous être enfin soumis à approbation ce jour. Les principaux amendements concernent :

- la zone du Boulhat sur la commune de Manzat
- le Parc de l'Aize sur la commune de Combronde.

Les autres modifications apportées au SCOT tiennent compte des avis reçus, de données actualisées ou encore de la nécessaire amélioration d'éléments rédactionnels.

Une version papier complète du projet de SCOT ainsi amendée a été jointe au présent dossier, dans laquelle l'ensemble des modifications apportées aux textes apparaissent en rose.

Il est précisé que 3 erreurs matérielles doivent être corrigées dans ce document, concernant le Document d'Orientations Générales :

- **page 5** : enlever la phrase « L'aménagement de cette extension pourra être lancé une fois que la majorité des terrains de la première tranche sera commercialisée » puisqu'elle est remplacée par la phrase qui suit et qui est en rose « L'ouverture à l'urbanisation de cette extension pourra être lancée une fois que 50% des terrains cessibles de la phase 1 seront commercialisés (cessions immobilières, actes notariés). »

- **page 42** : « Pour garantir l'intégration de ces projets dans le territoire, dans l'optique d'un tourisme durable respectueux de l'environnement, il est recommandé que ces 7 projets obtiennent le label Nattitude ou tout autre label équivalent (ex...) » → enlever la parenthèse qui devait présenter des exemples de labels autre que Nattitude et que devait nous transmettre la CCI.

- **page 67** : dans la légende des cartes du secteur Est, remplacer « réserve foncière dont l'urbanisation est soumise à la révision de la charte du PNR ou au retrait de la commune de Manzat du périmètre du PNR » par « Zone de développement d'énergies renouvelables ».

Le Président propose donc que ces éléments soient corrigés et demande à l'Assemblée si d'autres éléments nécessitent d'être modifiés.

.../...

Ouï cet exposé, les membres du Comité Syndical autorisés à prendre part au vote, après en avoir délibéré,

DECIDENT : d'approuver les dernières modifications proposées ce jour citées ci-dessus.

DECIDENT : d'approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Combrailles arrêté le 2 octobre 2009 ainsi modifié suite aux avis du commissaire-enquêteur et des personnes publiques associées, et ci-annexé.

RAPPELLENT : que cette délibération sera transmise au Préfet, à la Région, au Département et aux organismes mentionnés à l'article L. 121-4 du code de l'urbanisme.

RAPPELLENT : que le SCOT sera tenu à la disposition du public au siège du SMADC aux heures habituelles d'ouverture, et téléchargeable sur le site Internet www.combrailles.com.

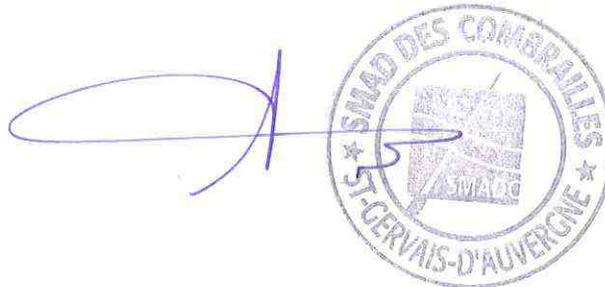
PRECISENT : que cette délibération sera affichée pendant un mois aux sièges du SMADC, des communautés de communes, et des communes incluses dans le périmètre du SCOT du Pays des Combrailles, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

AUTORISENT : le Président à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,

Le Président,
Alain ESCURE.



ASSEMBLEE GENERALE du 10 septembre 2010 A VILLOSSANGES

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Bourg Lastic	Patrick IMBAUD
Briffons	Cécile QUINSAT
Lastic	Annie TALLARD
Messeix	Yannick ERAGNE
St-Julien Puy Lavèze	Daniel BELLAIGUE
St-Sulpice	Michel VEDRINE
Savennes	Daniel ESCURIEUX
Beauregard Vendon	Didier LAUBIE
Champs	Pierre ACCAMBRAV
Gimeaux	Daniel PEGON
Jozerand	Daniel CHANEBOUX
Montcel	Lionel PEYNET
St-Hilaire la Croix	Michèle DEFOSSÉ
St-Myon	Pierre MICHEL
Herment	Boris SOUCHAL
Pronihnes	Guy TREFOND
Sauvagnat près Herment	Franck MILORD
Verneugheol	Germain DETIANGE
Les Ancizes Comps	Pascal ESTIER
Charbonnières les Varennes	Gérard CHANSARD
Charbonnières les Vieilles	Jacques JARLIER
Châteauneuf les Bains	Gérard ROUGIER
Loubeyrat	J Marie MOUCHARD
Manzat	Alain ESCURE
Queuille	Pierre RAMADIER
Saint-Angel	Gilles VALENTIN
Saint-Georges de Mons	Sybille MASSAULT
Vitrac	Claude NONY
Blot l'Eglise	Christophe LOPEZ
Menat	Christian NOTTIN
Neuf Eglise	Sandrine RONGERE
Pouzol	Josette CHAPUZET
St Gal sur Sioule	Henri TEILHOL
St Pardoux	Chantal BOUCHE
St-Quintin sur Sioule	Carole DUBOSCLARD
St-Rémy de Blot	François ROGUET
Teilhêt	Bernard DUVERGER
La Crouzille	Nicole MAGNIER
Lapeyrouse	Jean MICHEL
Montaigut en Combraille	Claire LEMPEREUR
Moureuille	Colette TOURRET
Bussières près Pionsat	Henri DUCROS
Château sur Cher	Odeite PAYRAD
La Celette	Jean-Claude CAZEAU
Le Quartier	Christian CLADIERE
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
St-Maigner	Chantal PAILLONCY
St-Maurice de Pionsat	Robert CONDAT
Combrailles	Daniel LONCHAMON
Condat en Combraille	Claude SAUTAREL
Fernoël	Marcelle DELEGLISE
Giat	Didier SENEGAS ROUVIERE
Miremont	Jacques CHARLES
Pontaumur	Nicole KACEDAN
Puy St-Gulmier	Claude MICHON
St-Etienne des Champs	Antonia ANDANSON
Villossanges	Marie France CAPUTI

Chapdes Beaufort	Florence LANGLAIS
Montfermy	Pierre FAURE
Pontgibaud	Françoise DE GERMINY
St-Pierre le Chastel	Janette VIALETTE GIRAUD
Ayat sur Sioule	Michel RIEU
Blollet	Alain CARLIER
Gouttières	Jean-Pierre CHARVILLAT
St-Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
St-Julien la Geneste	René POUWEROL
St-Priest des Champs	Gilles GOUYON
Sauret Besseve	Christian NONY
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Conseiller Général Bourg Lastic	Gilles BATTUT
Conseiller Général Combronde	Bernard FAVODON
Conseiller Général Manzat	Alain ESCURE
Conseiller Général de Menat	Bernard ESCURE
Conseiller Général Montaigut	Pierrette RAY
Conseiller Général Pontgibaud	Lionel MULLER
Conseiller Général St-Gervais	Michel GIRARD

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire ou suppléant :

Combronde (M. Lambert, Maire non délégué)	Davayat
Pionsat	Teilhède
Yssac la Tourette (excusée)	St-Germain Près Herment (excusée)
Tortebesse (excusé - POUVOIR)	Lisseuil
Marçillat	Servant
Ars les Favets	Buxières sous Montaigut
Durmignat	Virlet
Youx	Pionsat
St-Hilaire près Pionsat (excusée)	Vergneas (excusé)
La Celle (M. Maillet, non délégué)	Landogne
Montel de Gelat	Saint-Avit
St-Hilaire les Monges (excusée)	Tralaigues
Volingt (M. Pages, non délégué)	Bromont Lamothe (excusé)
Cistermes la Forêt	La Goutelle
Pulvérières	St-Jacques d'Ambur (excusé)
St-Ours les Roches	Charensat
Espinasse	

Conseillers Généraux :

Président du Conseil Général – Maurice MESTRE (excusé – POUVOIR)
 Conseiller Général d'Herment – Jean-Claude FOURNIER (excusé)
 Conseiller Général de Pionsat – Michel BARRETTE (excusé)
 Conseiller Général de Pontaumur – Maurice BATTUT (excusé)

Présidents de Communes de Communes des Combrailles :

PRESENTS : Jean-Marie MOUCHARD (Manzat Communauté) – Bernard FAVIER (Communauté de communes Cœur de Combrailles) – François BRUNET (Communauté de communes de Pionsat) – Jacques FOURNET (Communauté de communes de Haute Combraille) – Lionel MULLER (Communauté de communes de Pontaumur, Sioule & Volcans).
 EXCUSES : Dominique SOULHAT (Communauté de communes de Menat), représenté par M. TEILHOL, VP – Jean-Claude FOURNIER (Communauté de communes Sioulet & Chavanon).
 ABSENT : Michel CHAMALET (Communauté de communes des Côtes de Combrailles).